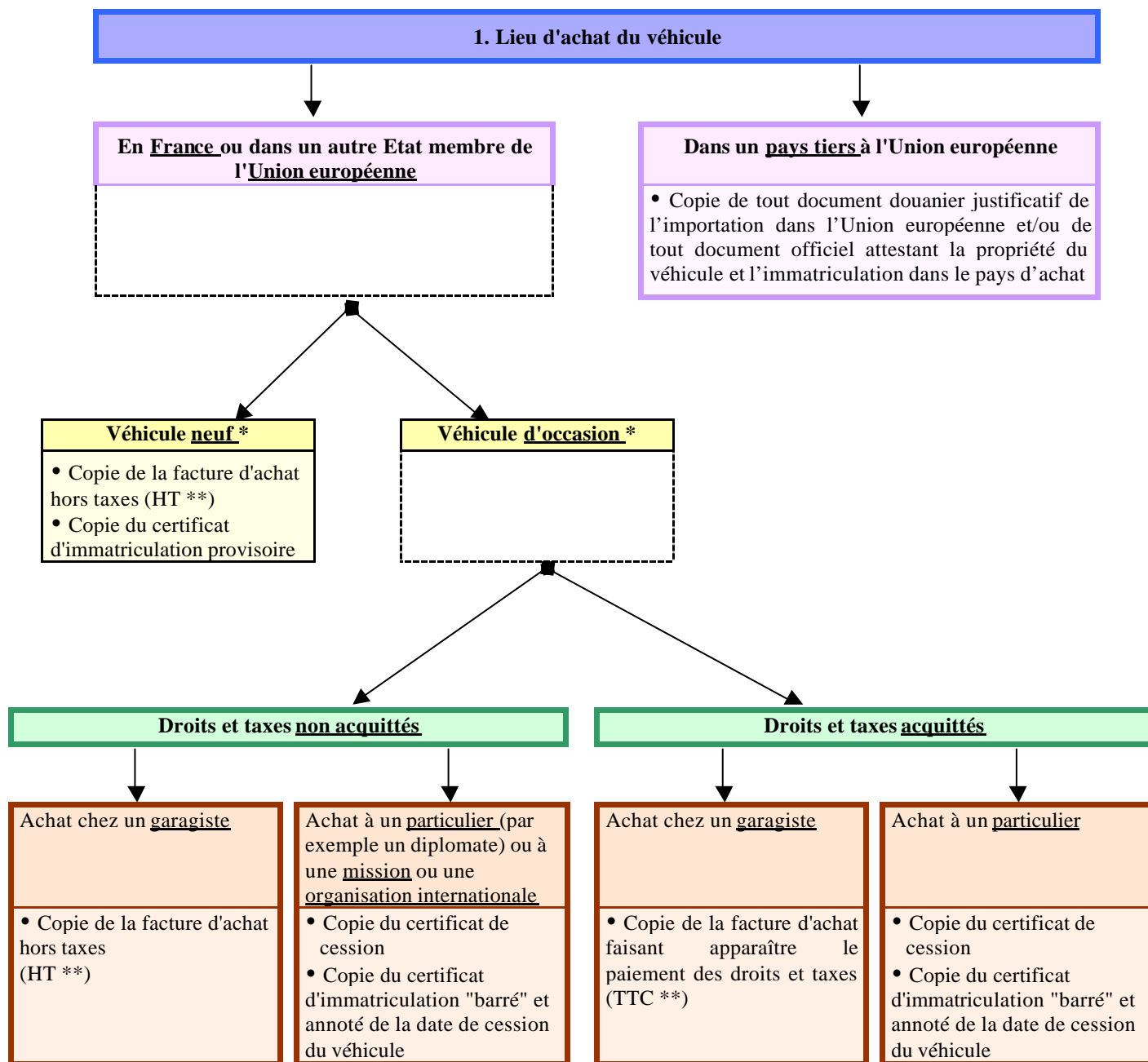


**DOCUMENTS A PRODUIRE POUR L'IMMATRICULATION EN SERIE PRIVILEGIEE
ET/OU POUR L'EXONERATION DES DROITS ET TAXES**

Immatriculation en série privilégiée	Immatriculation en série privilégiée et l'exonération des droits et taxes
<ul style="list-style-type: none"> • <u>formulaire n°2</u> : "Demande d'immatriculation en série privilégiée" • attestation d'assurance en cours de validité d'une durée supérieure à 3 mois au nom du requérant 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>formulaire n°1</u> : "Demande d'exonération des droits et taxes" • <u>formulaire n°2</u> : "Demande d'immatriculation en série privilégiée" • <u>attestation d'assurance</u> en cours de validité d'une durée supérieure à 3 mois au nom du requérant

Par ailleurs, selon les conditions d'achat du véhicule, les documents suivants sont également exigés :



(*) En cas d'acquisition d'un véhicule destiné à remplacer un véhicule déjà immatriculé en série privilégiée, le demandeur devra prouver la régularisation de la situation dudit véhicule s'il a été acheté hors taxe.

(**) La facture doit également comporter les informations nécessaires concernant l'identité du propriétaire et les caractéristiques du véhicule.

NB : Dans le cas d'un changement d'immatriculation en série privilégiée (ex: passage de K en CD) : copie du certificat d'immatriculation "barré" et copie du formulaire 2 ou 2bis afférent au véhicule revêtu de l'ancienne immatriculation.